

REGLEMENT
BY-LAW 8572

Règlement portant approbation du plan de construction, de modification et d'occupation à des fins d'hôtel, de commerce, de bureaux et d'habitation un bâtiment situé sur le côté sud de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Guy, dans le quartier de Saint-André.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 14 août 1990,

le Conseil décrète:

1. Le propriétaire ou l'emphytéote du terrain décrit à l'article 3 est autorisé à y construire et occuper, à des fins d'hôtel, de commerce, de bureaux et d'habitation un bâtiment, conformément aux plans annexés, numérotés 1 à 14, préparés par les architectes Desmarais, Tornay, Pilon, Cousineau, Yaghjian et Associés, estampillés par le Service de l'habitation et du développement urbain le 1^{er} mai 1990 et identifiés par le Greffier de la Ville.
2. La réalisation de ce projet doit être conforme aux plans annexés et aucune modification d'un élément, en cours de réalisation, ne doit être contraire au présent règlement.
3. Sous réserve de l'application de l'article 612 de la Charte de la Ville de Montréal et du Règlement sur les opérations cadastrales (5126, modifié), ce projet doit être réalisé sur une étendue de terrain d'environ 6355 m², situé du côté sud de la rue Sherbrooke à l'est de la rue Guy, formé des lots 1687-2, 1687-A-2, 1688-4 à 1688-7, 1688-9 et des parties de lots 1688-1 et 1688-8-2 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier

By-law providing for the approval of the construction, alteration and occupancy plan, for hotel, commercial establishment, office and residential purposes, of a building located on the south side of Sherbrooke Street, east of Guy Street, in Saint-André Ward.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on August 14, 1990,

the Conseil ordained:

1. The owner or the long-term lessee of the parcel of land described in Article 3 is authorized to build thereon and occupy for hotel, commercial establishment, office and residential purposes, a building in accordance with the annexed plans numbered 1 to 14, prepared by architects Desmarais, Tornay, Pilon, Cousineau, Yaghjian et Associés, stamped by the Service de l'habitation et du développement urbain on May 1, 1990 and identified by the Greffier de la Ville.
2. That project shall be implemented in accordance with the annexed plans and no change to an element, during implementation, shall go against this by-law.
3. Subject to the application of Article 612 of the Charter of the Ville de Montréal and of the By-law concerning cadastral operations (5126, as amended) that project shall be implemented on a land area of approximately 6355 m², located on the south side of Sherbrooke Street, east of Guy Street, made up of lots 1687-2, 1687-A-2, 1688-4 to 1688-7, 1688-9 and of parts of lots 1688-1 and 1688-8-2 of the cadastre of

Saint-Antoine) et montrés sur le plan annexé de l'arpenteur-géomètre Jean-Louis Chénard, préparé le 26 avril 1990 et portant le numéro 302 de ses minutes. Ce plan est identifié par le Greffier de la Ville.

the City of Montréal (Saint-Antoine Ward) and shown on the annexed plan of land surveyor Jean-Louis Chénard, prepared on April 26, 1990 and bearing number 302 of his minutes. That plan is identified by the Greffier de la Ville.

4. Dans les espaces commerciaux ayant front sur la rue Sherbrooke et dans ceux de ces espaces dont l'entrée principale se trouve à l'intérieur du bâtiment, seules sont autorisées les occupations suivantes:

- Alimentation, produit alimentaires: vente de produits achetés de l'industrie, ainsi que fabrication accessoire pour vente au détail sur les lieux
- Banques, caisses d'épargne et caisses populaires
- Centre de loisirs, de sport
- Coiffure: salons de
- Décorateur ensemblier: studios de (sans atelier)
- Fleurs et plantes, sans culture, magasins de
- Journaux, revues: dépositaires de
- Magasin de vente au détail
- Manucure: salons de
- Photographies: studios de
- Restaurants, salles à manger
- Salles de réception
- Salons de bain relaxant, de bronzage, d'esthétique.

4.2 Dans les espaces commerciaux ayant front sur la rue Guy, autre les occupations permises à l'article 4.1, sont autorisées les occupations suivantes:

4. In the commercial spaces fronting on Sherbrooke Street and in those of those spaces whose main entrance is within the building, only the following occupancies shall be authorized:

- Food, foodstuffs: sale of products purchased from industry and accessory manufacturing for retailing on the premises
- Banks, savings banks and caisses populaires
- Recreational, sports centres
- Hairdressers' salons
- Interior decorators: studios (without workshop)
- Flower and plant shops, without cultivation
- newspaper, magazine stands
- Stores: retail sales
- Manicure salons
- Photography studios
- Restaurants, dining rooms
- Reception halls
- Relaxation baths, tanning, beauty salons.

4.2 In the commercial spaces fronting on Guy Street, apart from the occupancies allowed under Article 4.1, the following occupancies shall be authorized:

- Buanderies, poste de: blanchissage et repassage de linge d'usage personnel et domestique dont la capacité globale par heure de fonctionnement de l'ensemble des appareils de lavage d'un même établissement n'excède pas 34 kg d'effets à laver
- Buanderies à lessiveuses et sécheuses individuelles
- Chaussures: réparation et cirage de
- Couturière sur mesure ou à façon: ateliers de
- Fourreur: établissements de
- Lentilles cornéennes: atelier de fabrication de, au rez-de-chaussée ou au sous-sol des bâtiments, dans des locaux dont la superficie globale de plancher utilisée à cette fin n'excède pas 93 m²
- Modiste sur mesure ou à façon: boutiques de
- Nettoyage à sec, établissement de: la capacité globale par heure de fonctionnement de l'ensemble des appareils d'un même établissement n'excédant pas 68 kg d'effets à nettoyer. Les solvants inflammables ou ceux dont les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange détonant sont interdits
- Nettoyage à sec par appareils individuels, établissements de: les solvants inflammables ou ceux dont les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange détonant sont interdits
- Nettoyeurs-teinturiers, buandiers: postes de réception et de distribution d'effets pour, dont les ateliers sont ailleurs
- Pharmacies
- Tailleurs sur mesure ou à façon: boutiques de
- Laundry stations: washing and ironing of personal and house linen where the combined capacity per hour of operation of all the washing equipment in a single establishment does not exceed 34 kg of effects to be washed
- Laundries with individual washing machines and dryers
- Shoe repair and shoeshine shops
- Dressmakers' shop: custom or job
- Furriers' establishments
- Contact lenses: workshops for the manufacturing of, on the ground floor or in the basement of buildings, in premises where the total floor area used for such purpose does not exceed 93 m²
- Milliners' shops: custom or job
- Dry cleaning establishments: for any single establishment the total combined capacity per hour of operation of all the equipment shall not exceed 68 kgs of effects to be cleaned. Flammable solvents or those emitting vapors that may become explosive or toxic when mixed with air shall be prohibited
- Dry cleaning establishments with individual machines: flammable solvents or those emitting vapors that may become explosive when mixed with air shall be prohibited
- Cleaners, dyers and launderers: receiving and distribution stations, having their work plants elsewhere
- Pharmacies
- Tailors' shops: custom or job

- Vêtements: pressage, raccomodage, réparation et retissage de.
- 5. La personne mentionnée à l'article 1 doit consentir en faveur de la Ville de Montréal une servitude de passage destinée à l'usage du public.

La servitude s'exercera sur la partie du lot 1687-A-2 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine) formant un triangle de 3,81 m par 3,05 m et sur la partie du lot 1688-1-Pt du même cadastre formant un rectangle de 5,49 m par 3,05 m, tel qu'il appert du plan de l'arpenteur-géomètre mentionné à l'article 3, sous la mention "passage projeté". L'assiette de cette servitude doit être laissée libre sur une hauteur d'au moins 5 m.
- 6. Les matériaux de recouvrement utilisés doivent être conformes aux échantillons déposés auprès du Service de l'habitation et du développement urbain et estampillés par ce service en date du 2 mai 1990.
- 7. Les travaux de construction devront débuter dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet du présent règlement sera nulle et sans effet.
- Garments: pressing, mending, repair and reweaving of.
- 5. The person mentioned in Article 1 shall agree to a servitude of passage in favor of the Ville de Montréal, intended for the use of the public.

The servitude shall apply to the part of lot 1687-A-2 of the cadastre of the City of Montréal (Saint-Antoine Ward) being a triangle of 3.81 m by 3.05 m and to the part of lot 1688-1-Pt. of the same cadastre being a rectangle of 5.49 m by 3.05 m, as shown on the plan of the surveyor mentioned in Article 3, with the mention "passage projeté". The right-of-way of that servitude must be left free upon a height of at least 5 m.
- 6. The covering materials used shall be in accordance with the samples left with the Service de l'habitation et du développement urbain and stamped by that department on May 2, 1990.
- 7. The building work shall begin within 18 months following the effective date of this by-law. If such time limit is not complied with, the authorization contemplated in this by-law shall be null and void.

LE GREFFIER DE LA VILLE

Pierre Robege

LE MAIRE

Jean-Jacques

- 8572/5 -

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie sous mon serment d'office que le règlement 8572 ci-dessus, a été promulgué par l'avis public numéro 03-1165 paru dans le journal LE DEVOIR, le 20 août 1990 et affiché à l'Hôtel de Ville, le 16 août 1990.

Montréal, le 24 août 1990.

LE GREFFIER DE LA VILLE

Réon Auberge

RUE MACKAY

RUE SIMPSON

RUE SHERBROOKE OUEST

RUE GUY

1

No. Date Per Revision

No.	Date	Per.	Revision



Emis : _____ Date : _____
 Preimprimé
 Information
 Soumission
 Permis
 Construction
 Approbation

Dessiné Par	Propriétaire
No. Du Projet	MON
1983	Projet
Echelle	GUY
1:200	Emplacement
Date	MON
18-04-90	Dessin
	PLA

Hervé Brelange
(Désigné)
Gradier
de la 651168 03256

VILLE DE MONTREAL
BUREAU DE L'IMMATRICULATION
DU VEHICULE

Division: gestion
des technologies

1

1

1

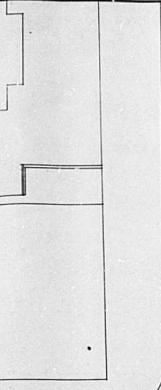
X

No. de pag.

c

10. de Revision

RUE MACKAY



RUE SIMPSON

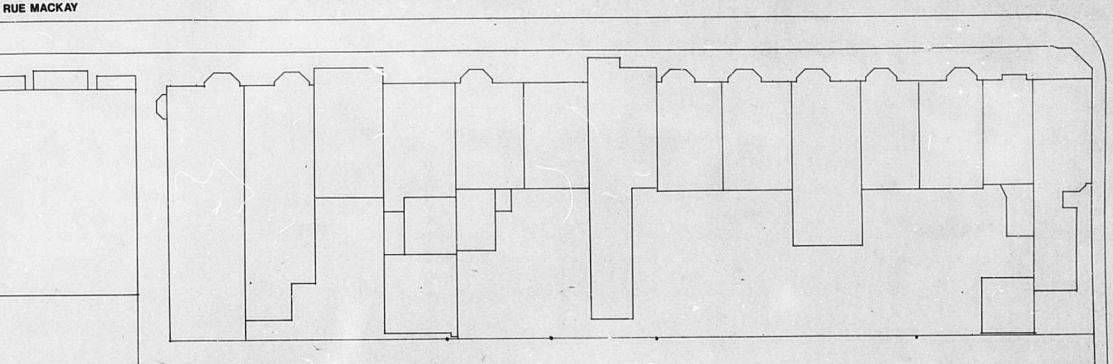
RUE SHERBROOKE OUEST

NON EXCAVE

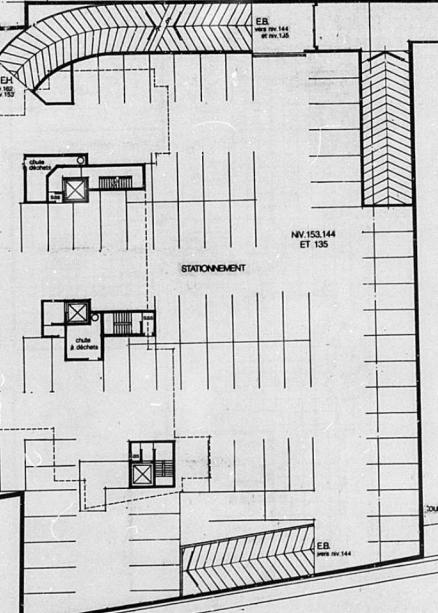
NON EXCAVE

NON EXCAVE

RUE GUY



BOUL. DE MAISONNEUVE



STATIONNEMENTS	
NIVEAU	NB DE VOITURES
153	120
144	120
135	130
TOTAL	370

Rév. 1
Geffrard
de la V.S. 1972

AVENUE LINCOLN

Tec Date Par Revision

No. Date Par Revision



Ing. en Charpente
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Envoi :
Préliminaire
Information
Supplémentaire
Permis
Construction
Approbation

Date :

Date :

1983

12/80

18-04-90

2

Dessiné par
No. Du Projet
Echelle
Emplacement
Dessin

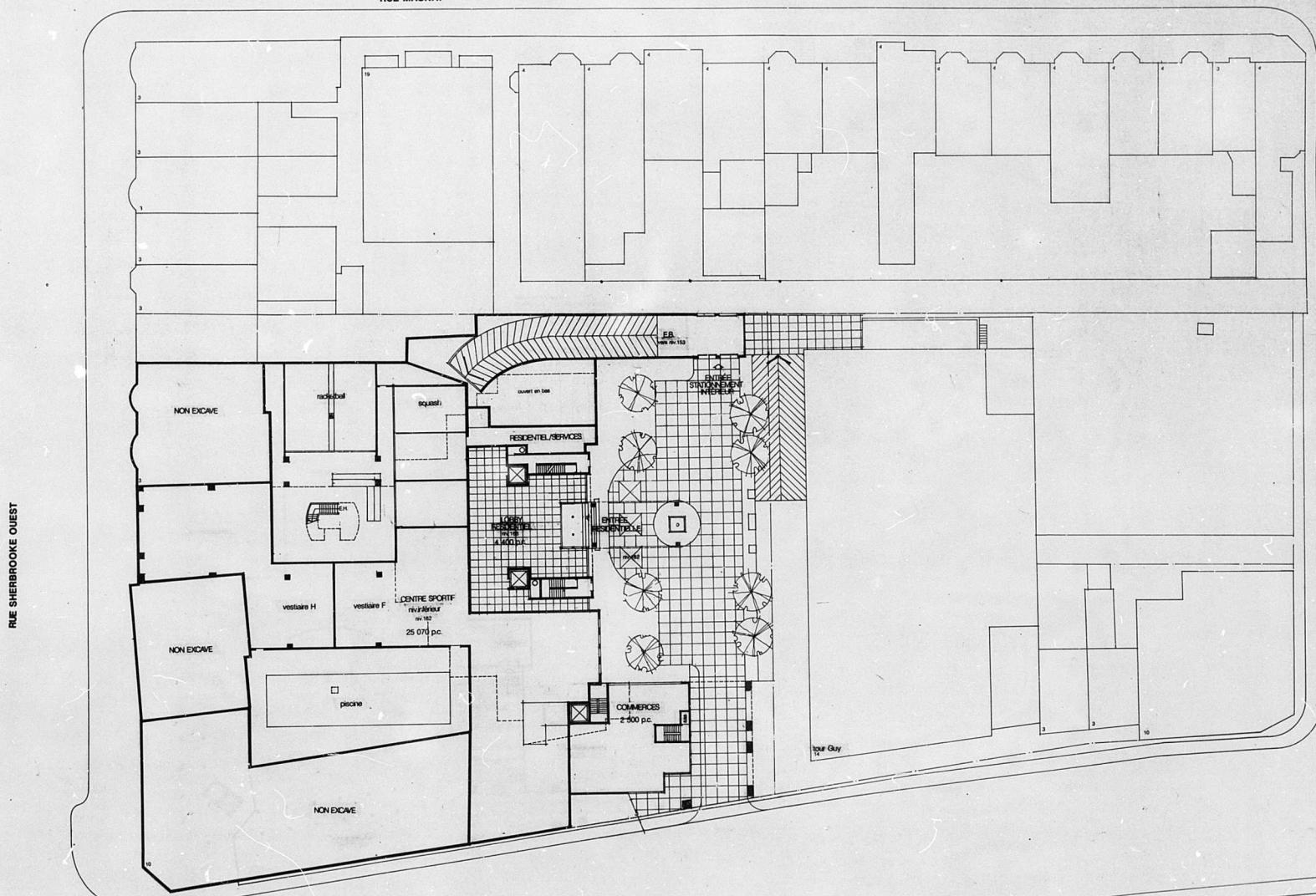
MONT RIVL. & S. GREENBERG
GUY, SHERBROOKE
MONTREAL, QUEBEC
PROJET SOURCE N° NV. 153,144,135

Propriétaire
Projet
Emplacement
Dessin

Desmarais, Turgeon, Pilon
Couture et Yves-Jean
Associés
Architectes

No. de page
2

RUE MACKAY



No.

Date

Par

Révision

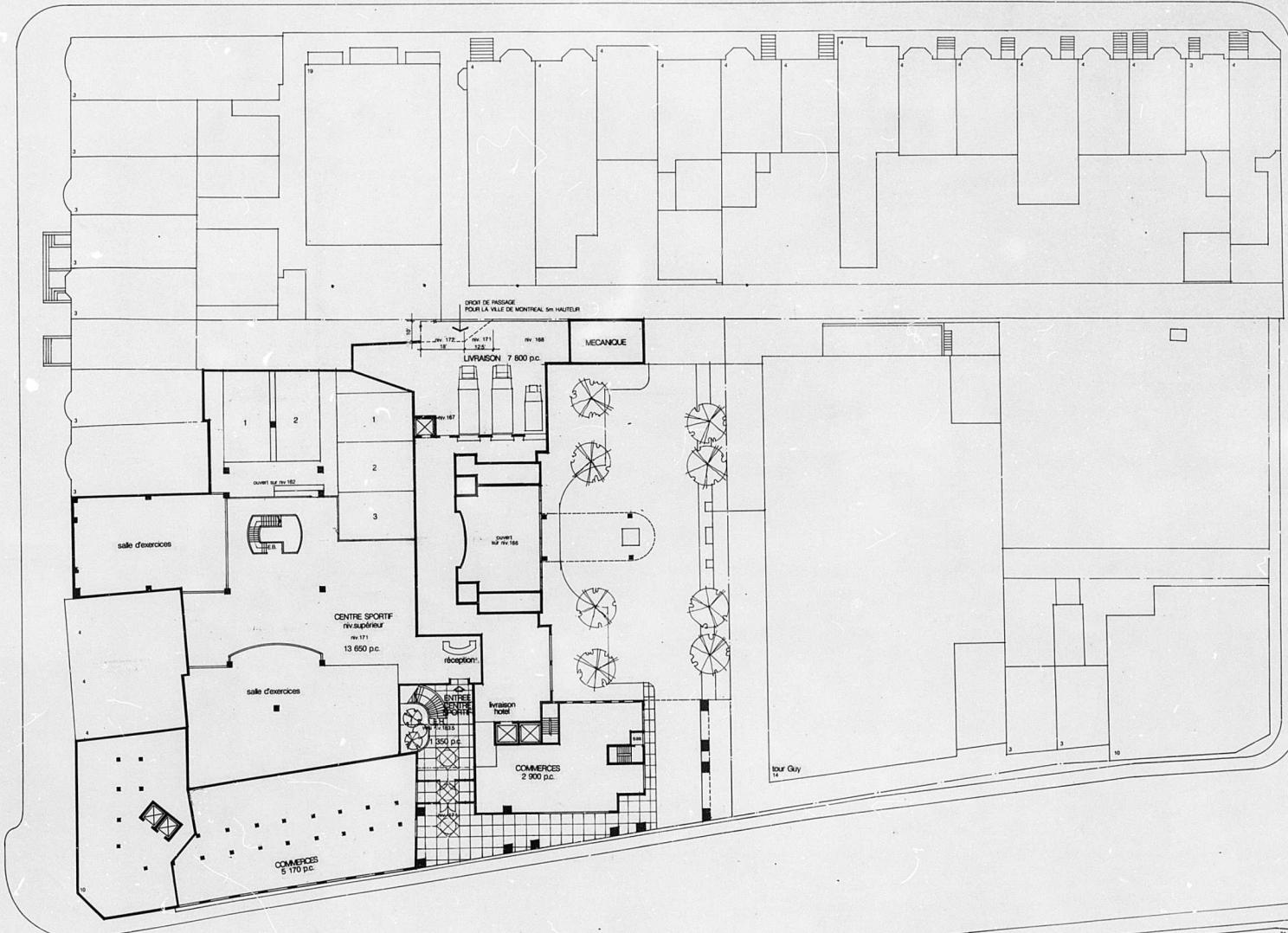
No.	Date	Par	Révision	Conseil d'Architecture et de l'Aménagement du territoire du Québec	Ing. en Charpente Ing. en Mécanique Ing. en Électricité	Emis : Preliminaires Information Sécurité Permis Construction Approbation	Date	Designe Par	No. Du Projet	Propriétaire	Montreal, Quebec	Demarle, Tormay, Pilon Cousineau, Yaghjian + Associes
									1983	Propriétaire	MONT RIVL. & S. GREENBERG	

Bureau de l'architecte
et de l'ingénieur
de l'ordre des architectes
du Québec

No. de page

3

RUE MACKAY



RUE SHERRBROKE OUEST

RUE SIMPSON

BOUL. DE MAISONNEUVE

RUE GUY

AVENUE LINCOLN

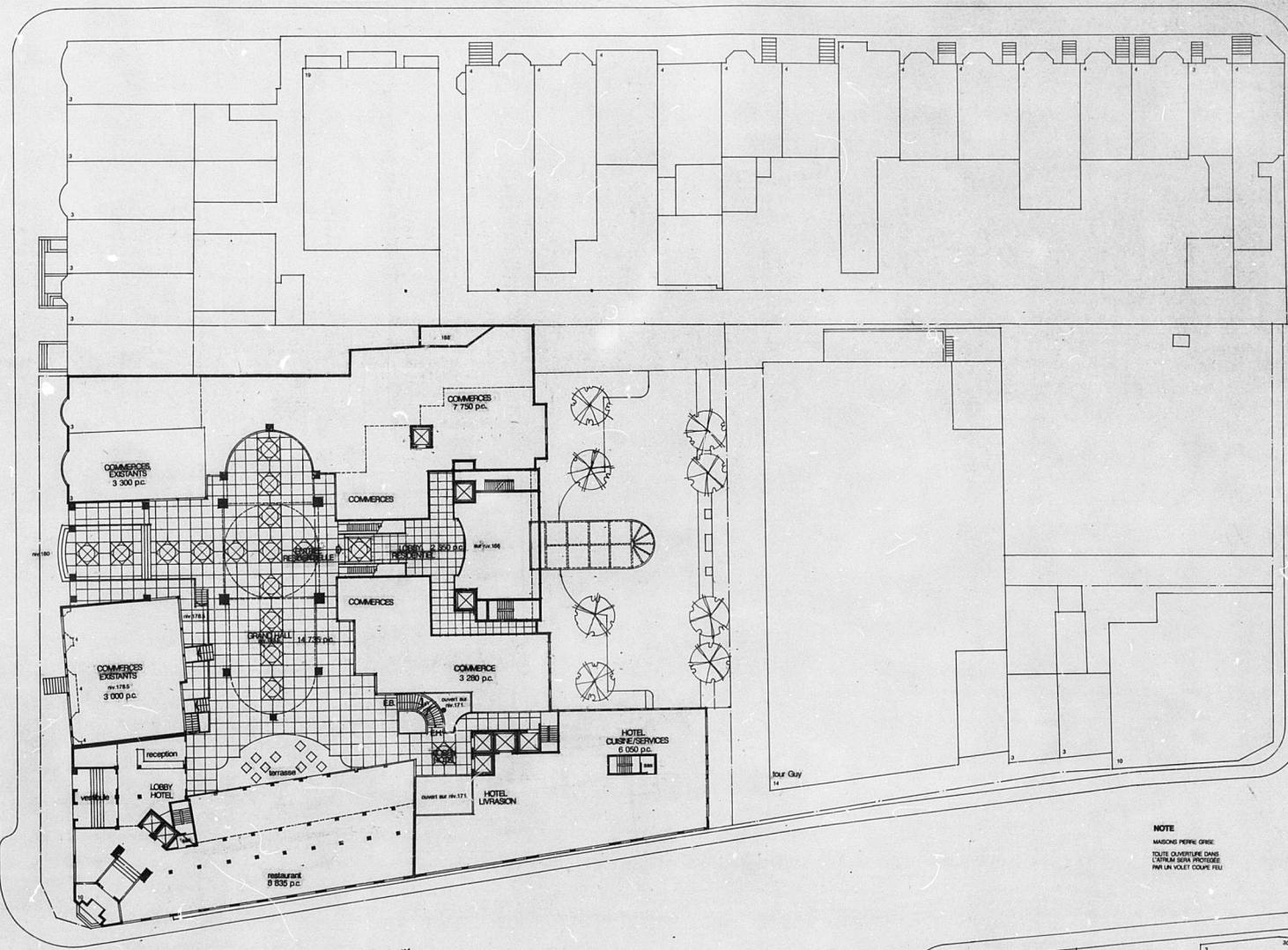
No.	Date	Par	Revision	No.	Date	Par	Revision	SOCIÉTÉ DES BRÉFÉS INFORMATIQUES DU QUÉBEC		Ings. en Charpente Ings. en Mécanique Ings. en Électricité	Enrs. : Préliminaire Information Évaluation Permis Construction Approbation	Date	Dessiné Par	No. Du Projet	Propriétaire	Projet	Emplacement	Architectes	No. de page
								1	2	3	4	5	6	7	MONIT INTL. & S.GREINBERG	GUY, SHERBROOKE	GUY, SHERBROOKE	Desmarais, Tornay, Pilon Cousineau, Yaghjian et associés	4

RUE MACKAY

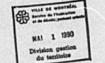
RUE SIMPSON

RUE SHERBROOKE OUEST

BOUL. DE MISONNEUVE



NOTE
MAISON PERIN GRISSE
TOITURE D'OMBRAGE DANS
L'EXTÉRIEUR SERA PROTÉGÉ
PAR UN VOLET COUPÉ FEU



mais ce sera
lors de la construction
mai 1 1990
Division gestion
du bâtimen

1990

AVENUE LINCOLN

No.	Date	Par	Révision	Ing. en Charpente	Ing. en Mécanique	Ing. en Électricité	Emis :	Date	Dessiné Par	Propriétaires	Projet	Emplacement	Design	No. de page
							Preliminaires Information Stimulations Permis Construction Approbation			MONT MTL & GREENBERG	GUY, SHERBROOKE	Deerfield, Tonay, Pilon Courtier, Yaghjian + Associates Architects	PLAN BUREAU 1990-2	
							No. Du Projet	1993	Echelle		Date	18-04-90		
							Emplacement							
							Design							

RUE MACKAY

RUE SIMPSON

RUE SHELBROOKE OUEST

Le Linton

COMMERCES
DISTANTS
3 300 p.c.COMMERCES
EXISTANTS
3 000 p.c.COMMERCES
2 500 p.c.SALLE DE
RECEPTION,
4 750 p.c.SALLE DE
RECEPTION
1 900 p.c.SALLE DE
RECEPTION
2 750 p.c.3^e ETAGE2^e ETAGEGRAND HALL
partenariatDRAFT SUR
rez-de-chaussée (n° 1833)

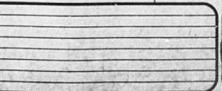
BUREAUX/HOTEL

Dome Plaza ouvert
sur la rue de la

route

BUREAUX

RUE GUY



Ing. en Charge
Ing. en Mécanique
Ing. en Électrique

Entra. 1
Preliminaires
Information
Sommaire
Porte
Construction
Approbation

Date
Dessiné Par
No. Du Projet
Echelle
Date
Propriétaires

Projet
Emplacement
Dessin

MONTY INTL & S. GREENBERG
GUY, SHELBROOKE
MONTREAL, QUEBEC
PLAZA PLAZA 21 E.O.

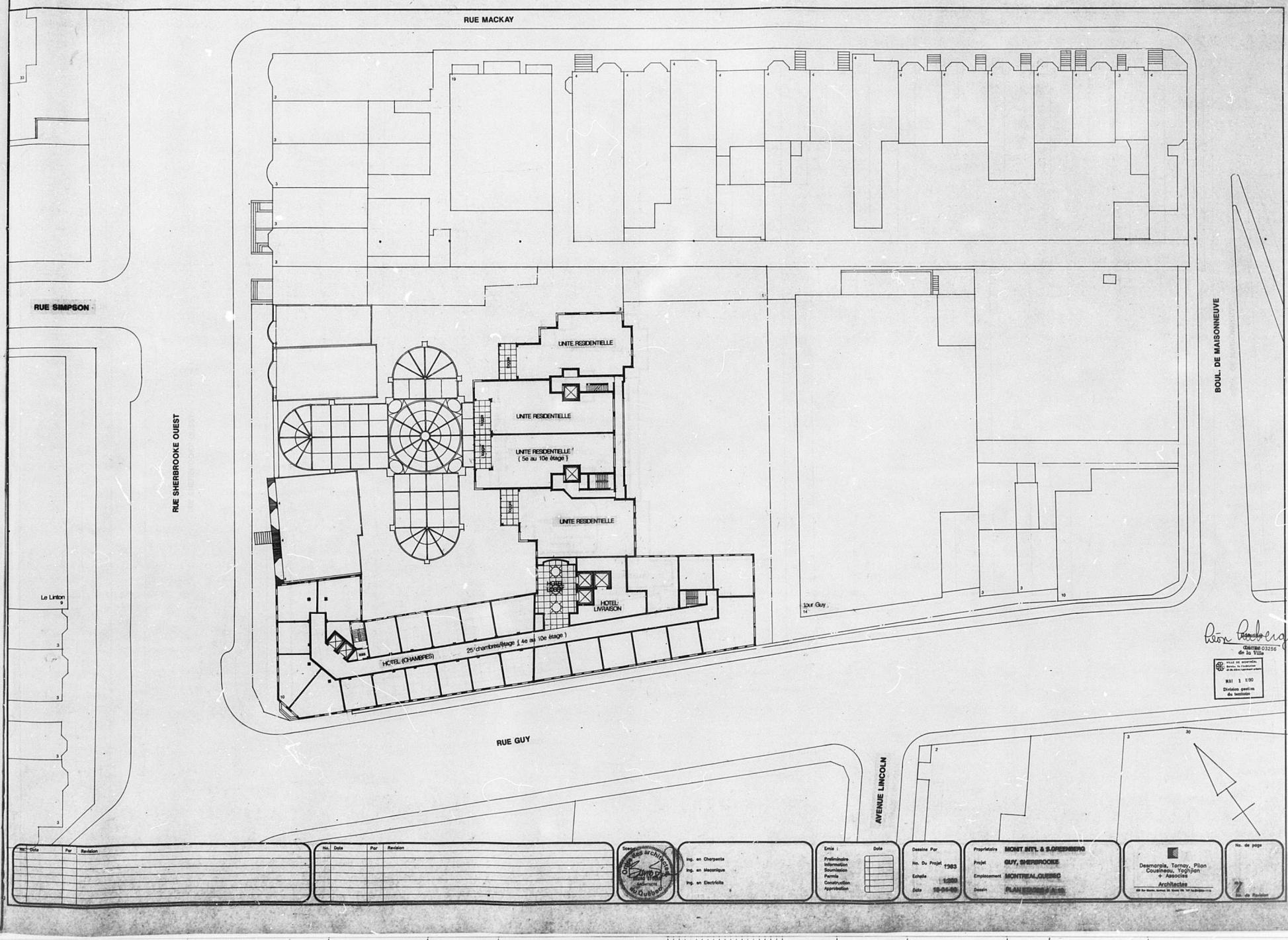
No. de page
Desmarais, Tormay, Pilon
Cousineau, Yagiljan
+ Associés
Architectes

6

No. de Révision

BOUL. DE MAISONNEUVE

bernard lebelge
G. Lebelge 03226
VILLE DE MONTREAL
Service de l'aménagement urbain
MAI 1 1990
Division gestion des terrains

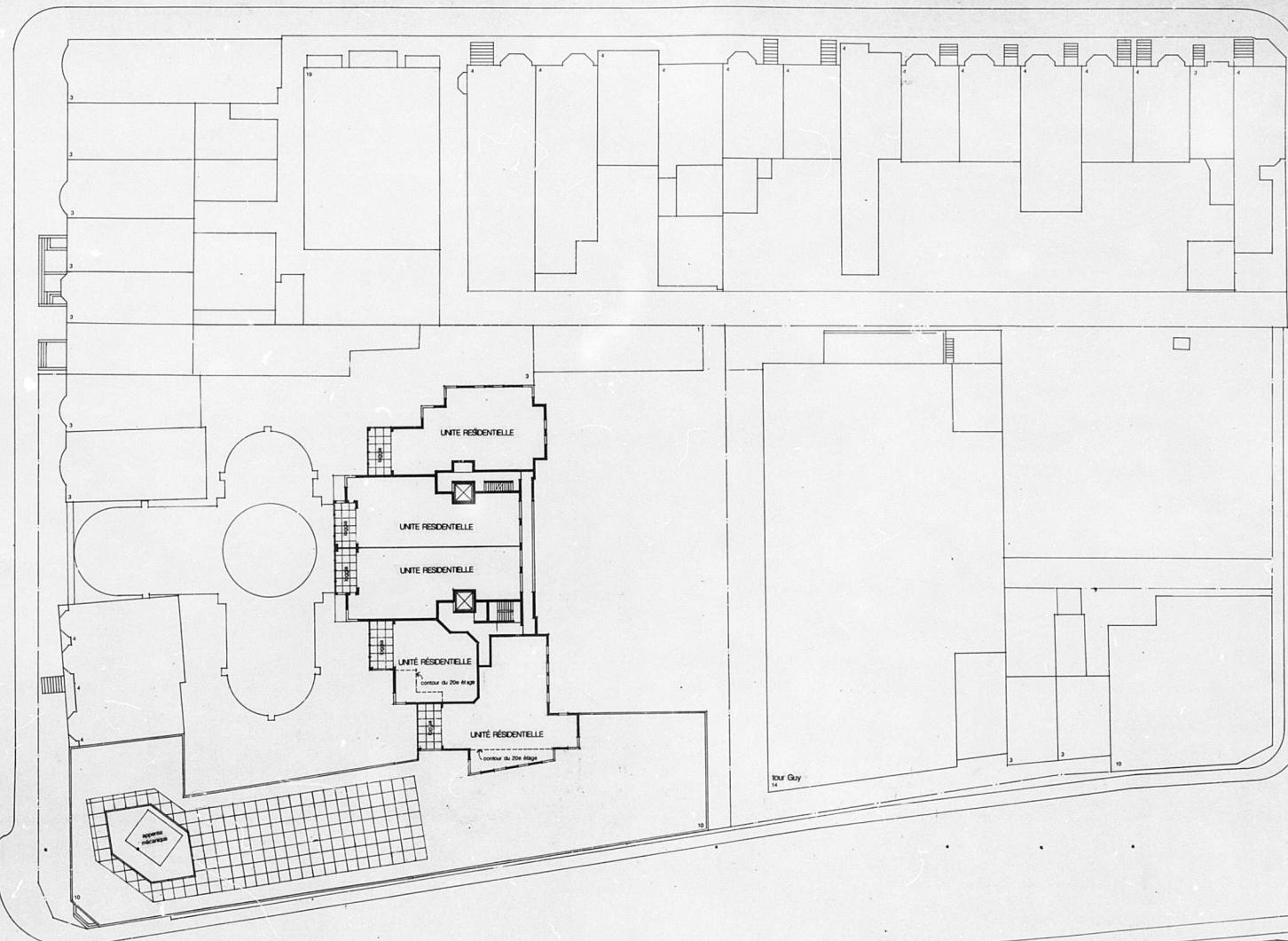


RUE MACKAY

RUE SIMPSON

RUE SHERBROOKE OUEST

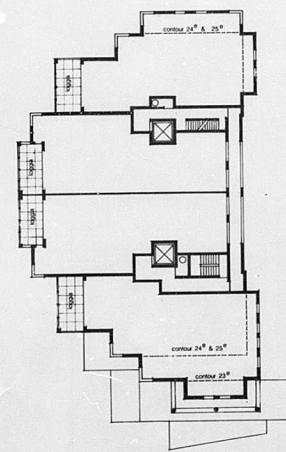
BOUL. DE MAISONNEUVE



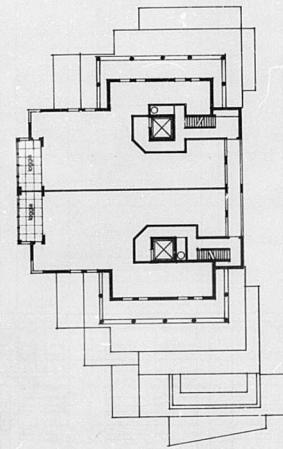
Bernard Héroux
Génie civil
de la Ville de Montréal
Mai 1 1990
Division gestion des travaux



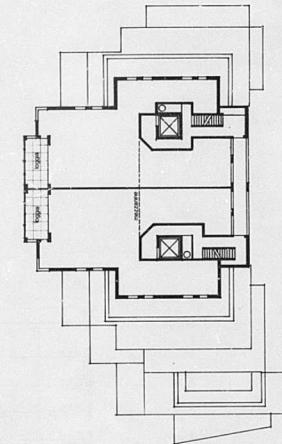
No	Date	Per	Revision	No	Date	Per	Revision	Société des architectes du Québec			Ing. en Charge	Ing. en Mécanique	Ing. en Électricité	E-mail : Preliminary Information Specification Permit Construction Approval Date	Desiné Par No. Du Projet 1983 Echelle 1:2000 Date 18-04-80	Propriétaire MONIT INTL. & S.GREENGBERG GUY, SHERBROOKE Emploi MONTREAL, QUEBEC Design PLAN ETAGES 11 A 20	Desmarais, Tornay, Pilon Coudert, Lachapelle + Associés Architectes	No. de page 8



ETAGES 21° AU 25°



ETAGES 26°, 27° ET 28°



ETAGES 29° ET 30°



Bernard Léveillé
Gérant
de l'Institut

No.	Date	Par	Revision

No.	Date	Par	Revision



Ing. en Charpente
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Env. :	Date
Première Information	
Secondement	
Terminé	
Construction	
Aprobation	

Dessiné Par	Date
No. Du Projet	
Echelle	
Date	18-04-90

Propriétaire	MONT INT'L & S.GREED/ING
Projet	GUY, SHERBROOKE
Emplacement	MONTREAL,QUEBEC
Dessin	PLAN ETAGES 21° AU 30°

No. de page
ca

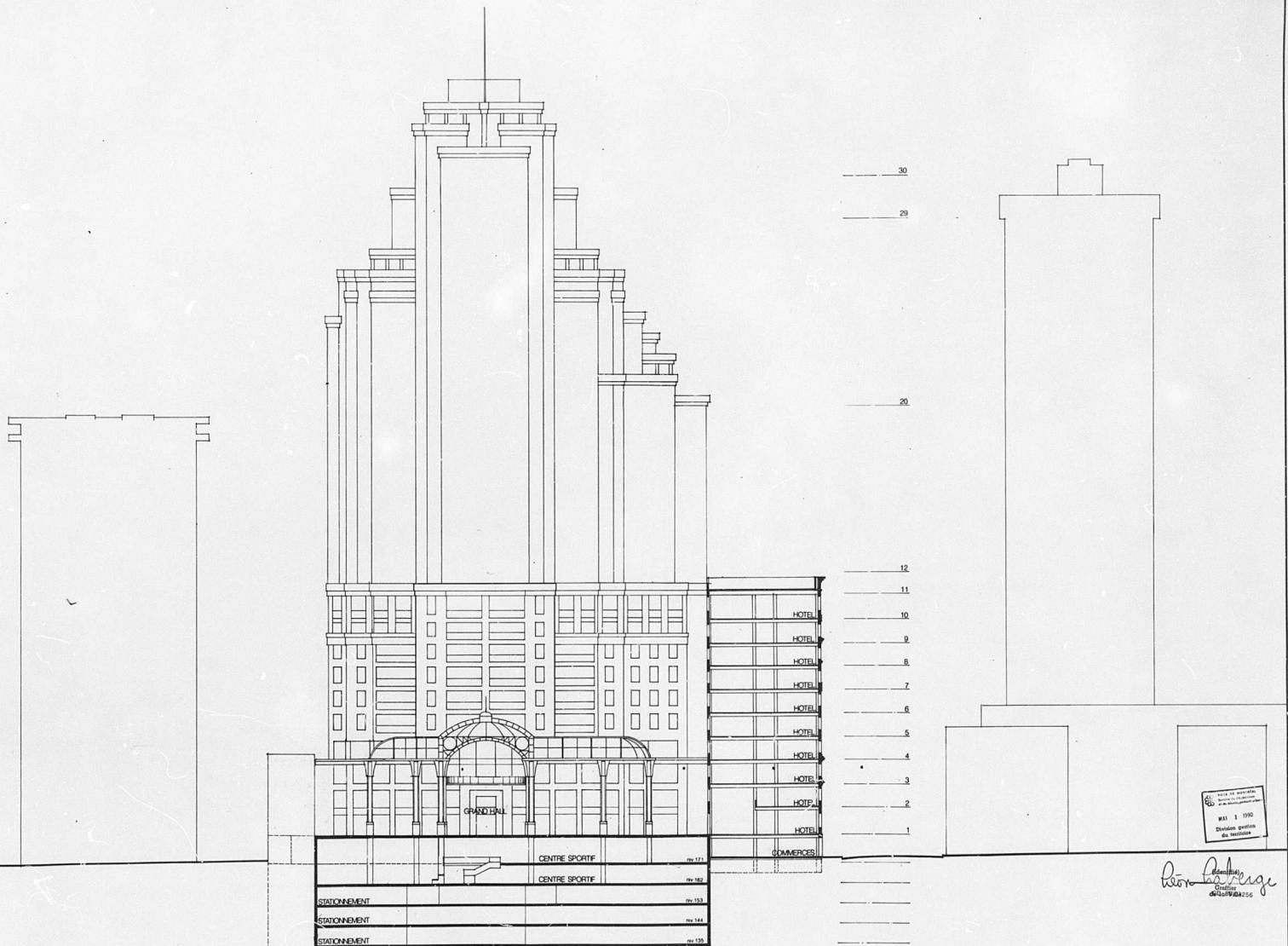
Desmarais, Pilon
Corriveau, Yaghjian
+ Associates

Architectes

No. de Révision



MAI 1 1990
Dividende gestion
de l'Institut



No.	Date	Par	Revision

No.	Date	Par	Revision



Société d'architectes
du Québec

Bruno St-Pierre

Ing. en Charpente

Ing. en Mécanique

Ing. en Électricité

Emile :
Preliminaire
Modélisation
Soumission
Permis
Construction
Approbation

Dessiné Par :
No. Du Projet :
Echelle :
Date :

777-777

1983

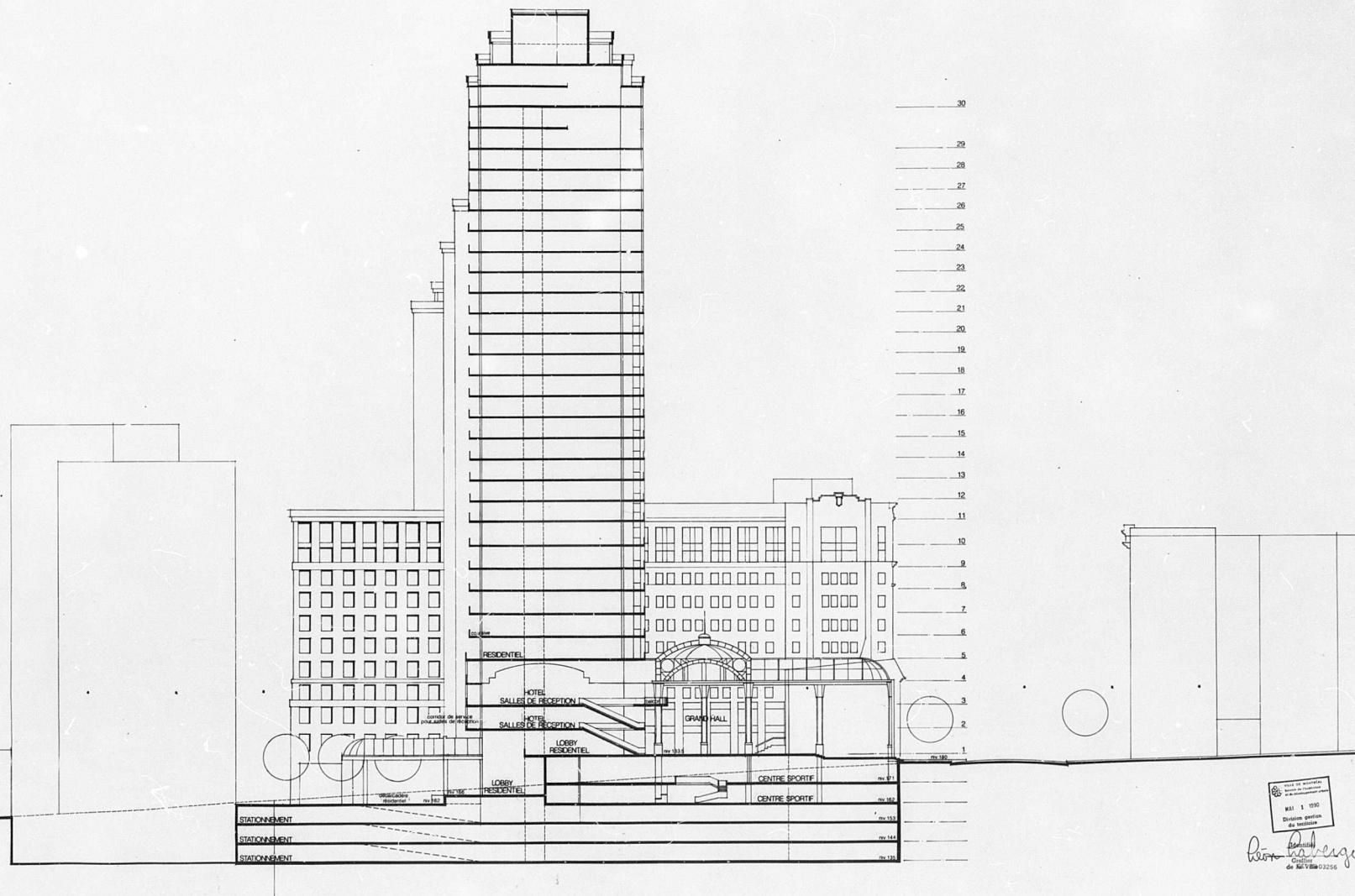
1:200

18-04-90

Propriétaire :
Mont Intl & S.Greenberg
Projet :
Guy, Sherbrooke
Emplacement :
Montréal, Québec
Dessin :
COUPE LONGITUDINALE

Desmarché, Toncy, Pilon
Couture, Yoghjian
+ Associés
Architectes

No. de page :
9
N° de Révision



No.	Date	Par	Revision

No.	Date	Par	Revision



Ing. en Charpente
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Emis :
Preliminary
Information
Submission
Permis
Construction
Approbation

Date

Dessiné Par :
Guy, Sherbrooke
Echelle : 1:200
Emplacement : Montréal, Québec
Date : 18-04-90
Dessin : COUPE TRANSVERSALE

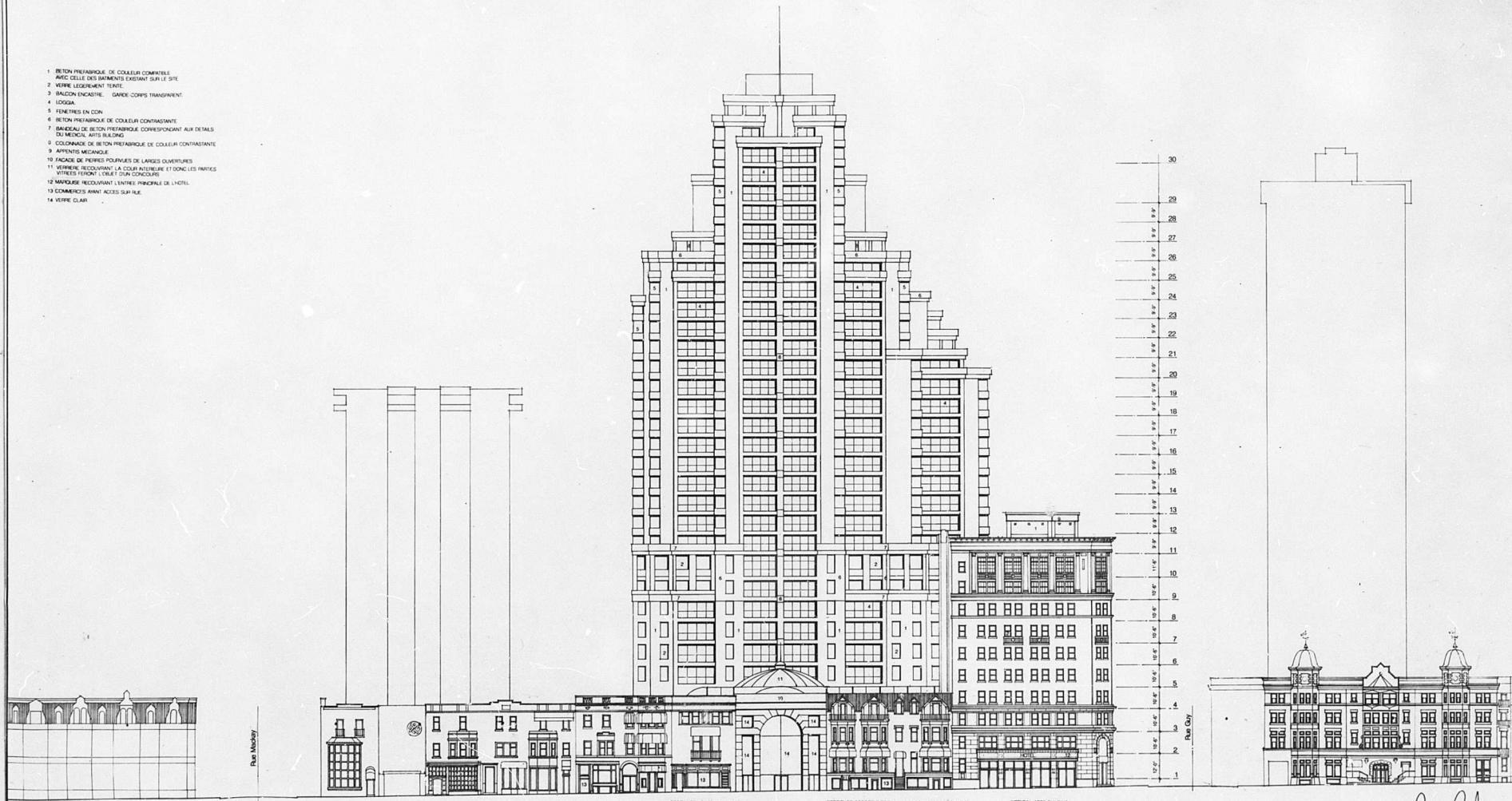
No. Du Projet
1983

Propriétaire : MONT INT'L & S.GREENGEBRG
Guy, Sherbrooke
Emplacement : Montréal, Québec
Date : 18-04-90
Dessin : COUPE TRANSVERSALE

Desmarais, Tornay, Pilon
Couture et Poggioli
+ Associés
Architectes

No. de page : 10
No. de Revision :

1. BETON PREFAIRIQUE DE COULEUR COMPARTEE AVEC CELLE DES BIMINIS EXISTANT SUR LE SITE
2. BIMINI EN ALUMINIUM TEINTÉ
3. BALCON ENCASTRÉ GARDE-COUPÉ TRANSPARENT
4. LOGGIA
5. FENÊTRES EN CUIR
6. BIMINI EN ALUMINIUM DE COULEUR CONTRASTANTE
7. BIAUDEAU DE BETON PREFAIRIQUE CORRESPONDANT AUX DÉTAILS DU MEDICAL ARTS BUILDING
8. BIMINI EN ALUMINIUM PREFAIRIQUE DE COULEUR CONTRASTANTE
9. APPENTIS MÉCANIQUE
10. FAÇADE DE PIERRES POURVUE DE LARGES OUVERTURES
11. VÉNÈRE RECOUVRANT LA COUR INTÉRIEURE ET DONC LES PARTIES EXPOSÉES DES BIMINIS
12. MARQUE RECOUVRANT L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL
13. COMMERCES AVANT ACCÈS SUR RUE
14. VERRE CLAIR



No.	Date	Par	Revision

No.	Date	Par	Revision



Ing. en Charpente
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Emis :	Date
Preliminaires	
Modèle	
Soumission	
Permis	
Construction	
Approbation	

Dessiné Par	Date
GUY	1983
SHERBROKE	

Deuxième	Date
Modèle	
Modèle	
Soumission	
Permis	
Construction	
Approbation	

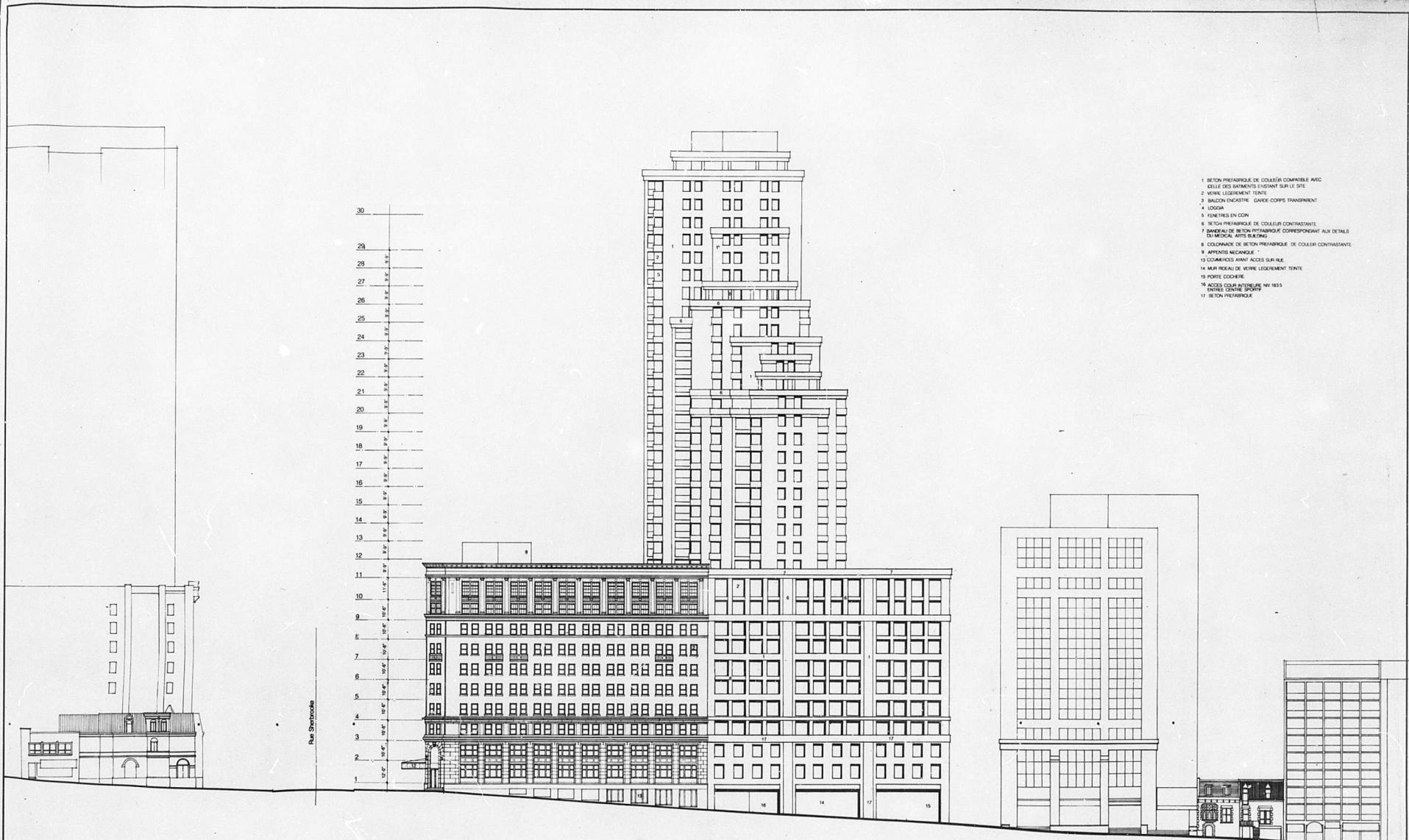
Deuxième	Date
Modèle	
Modèle	
Soumission	
Permis	
Construction	
Approbation	

Deuxième	Date
Modèle	
Modèle	
Soumission	
Permis	
Construction	
Approbation	

Propriétaire	MONT INT'L & S.GREENBERG
Projet	GUY, SHERBROKE
Emplacement	MONTRÉAL, QUÉBEC
Date	18-04-90
Design	ELEVATION RUE SHERBROKE

Descriptif	Plan
Desmarais Lemay, Pilon Courtemanche et Benoit + Associés Architectes	MAP 1 1990 Divisions particulières du technicien

No. de page	11
No. de Révision	No. de Révision



No.	Date	Par	Revision

No.	Date	Par	Revision



Ing. en Charpente
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Entité :
Préliminaire
Stimulante
Permis de Construction
Approbation

Date :
Dessiné par :
No. Du Projet :
Projet :
Echelle :
Emplacement :
Date :
Dessin :

Dessiné par :
No. Du Projet :
Projet :
Echelle :
Emplacement :
Date :
Dessin :

Dessiné par :
No. Du Projet :
Projet :
Echelle :
Emplacement :
Date :
Dessin :

Dessiné par :
No. Du Projet :
Projet :
Echelle :
Emplacement :
Date :
Dessin :

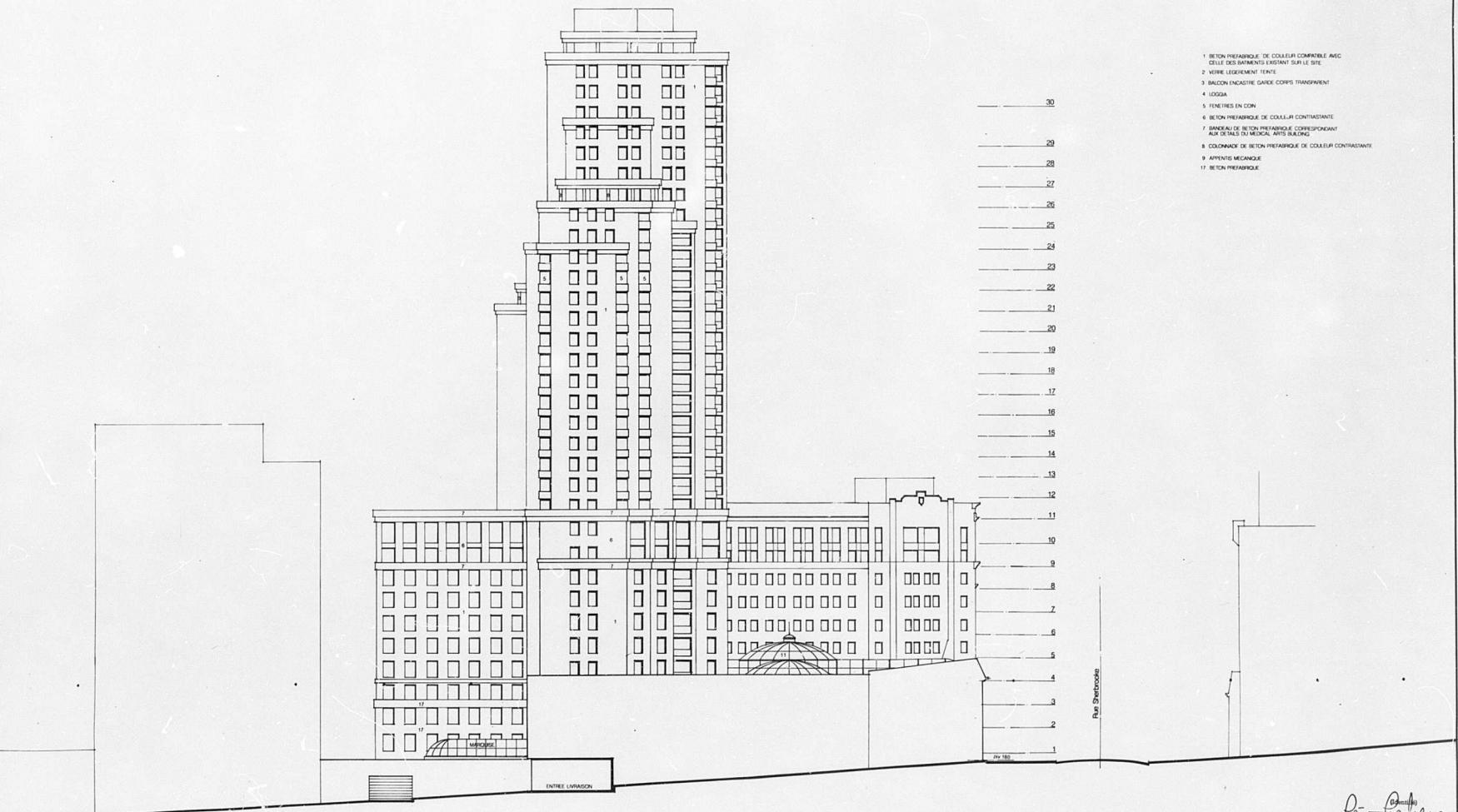
Dessiné par :
No. Du Projet :
Projet :
Echelle :
Emplacement :
Date :
Dessin :

No. de page :
12

Benoit D'Espagne
Architecte
GUY, SHERBROOKE
MONTREAL, QUEBEC

RSI 1-1000
Division mentionnée
du territoire

RSI 1-1000
Division mentionnée
du territoire



- 1 BETON PREFAIRE DE COULEUR COMPARABLE A CELLE DES BÂTIMENTS EXISTANT SUR LE SITE.
- 2 VÉRÉ LIÉGEMENT TEINTE
- 3 BALCON ENCASTRÉ GARDE-CORPS TRANSPARENT
- 4 LOGGIA
- 5 FENÊTRES EN CON
- 6 BETON PREFAIRE DE COULEUR CONTRASTANTE
- 7 BANDOLE DE BETON PREFAIRE CORRESPONDANT AUX BÂTIMENTS EXISTANTS, ANCIEN BÂTIMENT
- 8 COLONNADE DE BETON PREFAIRE DE COULEUR CONTRASTANTE
- 9 APPRENTIS MECANIQUE
- 10 BETON PREFAIRE

No	Date	Par	Revision

No	Date	Par	Revision



Ing. en Charge
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Preliminaires
Information
Soumission
Permis
Construction
Approbation

Date
No. Du Projet 1983
Echelle 1:200
Date 18-04-90
Dessin Par DMR

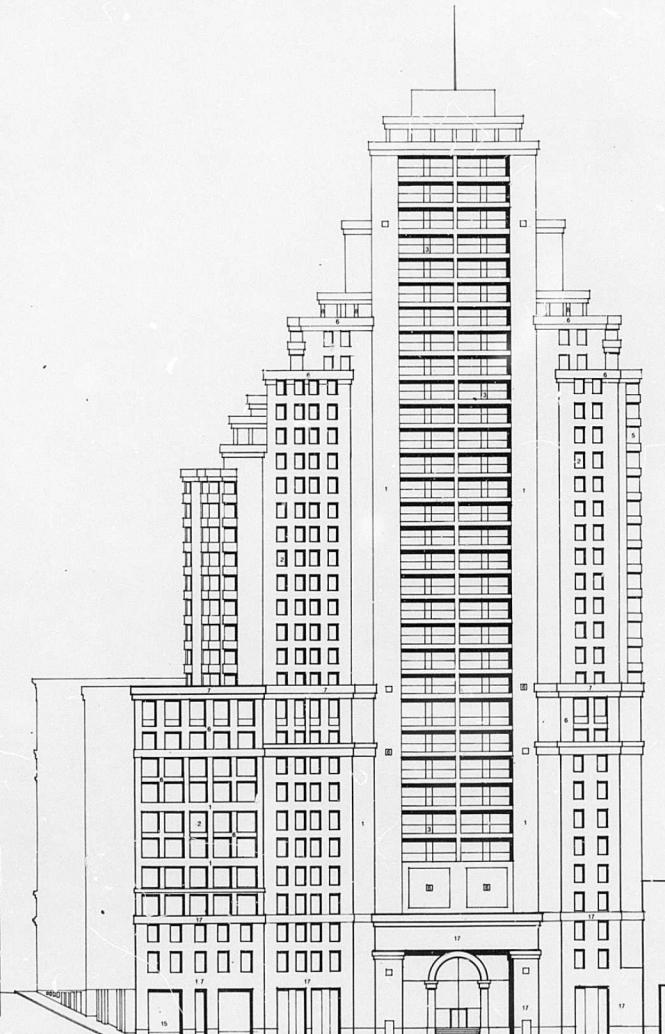
Propriétaire
Guy, Sherbrooke
Montreal, Quebec
Emplacement
Date
Dessin

MONI INT'L & S.GREENGBERG
Desmarais, Tonay, Pilon
Cousineau, Roy
Associes
Architectes
ELEVATION LATÉRALE

NO. DE CHAÎNE: 00000000000000000000000000000000
Mai 1 1990
Dessin par Jean Bégin

No. de page
13
No. de Revision

- 1 BETON PREFAIRE DE COULEUR COMPATIBLE AVEC CELLE DES BATIMENTS EXISTANT SUR LE SITE
- 2 VITRAGE LEGEMENT TEINTÉ
- 3 BALCON EN INOX ET CORPS TRANSPARENT
- 4 LOGGIA
- 5 FENETRES EN CON
- 6 BETON PREFAIRE DE COULEUR CONTRASTANTE
- 7 MATERIAUX DE BETON PREFAIRE CORRESPONDANT AUX DETAILS DU MEDICAL ARTS BUILDING
- 8 COLONNADE DE BETON PREFAIRE DE COULEUR CONTRASTANTE
- 9 PARKING EN SOUTERRAIN
- 10 PORTE COCHERE
- 11 BETON PREFAIRE



30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
NV 180
140' 11"
LOBBY NV 180
NV 180

Rue Macdonald

Bon Passage
Signature
Date: 18/02/90



Mai 1 1990
Direction gestion de terrains

No.	Date	Par	Reason

No.	Date	Par	Reason



Ing. en Charpente
Ing. en Mécanique
Ing. en Électricité

Emis :
Preliminary
Intermediate
Submission
Permit
Construction
Approval

Date :
27/04/90

Dessiné Par :
27/04/90

No. Du Projet : 1983
Echelle : 1:200
Emplacement : MONTREAL,QUEBEC
Date : 18-04-90

Propriétaire : MONT INT'L & S.GREENBERG
Guy, SHERBROOKE
MONTREAL,QUEBEC
Elevation Arrière

Demande, Pilon
Co a/s "neu, Yaghjian
+ Associes
Architectes

No. de page : 14
No. de Revision :